

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**VILLE DE TRÉVOUX**

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-HUIT MARS, à VINGT HEURES TRENTE,** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel RAYMOND, Maire

**PRESENTS** : R.NOQUER, C.MONTESSUIT, B.ROUSSET, R.VERRI, D.COQUARD, A.GOMES, G.BRULLAND, M.YILDIZ, S.SOUDANI, N.PIOLA, M.HOUDUS, JC.JARRU, FL.VINCENT, B.CANCOIN, M.KALLA, A.LEPRETRE, P.CHARRONDIERE, C.TRASSARD, J.CORMORECHE, S.MICHEL, S.LEVERT-DAFFLON.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : S.THENON à A.LEPRETRE, C.GILLOUX à F.L.VINCENT, J.J.PORTEL à R.NOQUER, I.DECAEN à C.TRASSARD, M.PECHOUX à S.MICHEL.

**ABSENT** : H.GIRAUD, N.LOPES, D.COQUARD.

B. ROUSSET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune va percevoir une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR, pour des travaux d'isolation de la mairie.

Il informe les élus qu'un tableau va circuler pendant le conseil, sur lequel chacun devra s'inscrire pour la tenue des bureaux de vote.

**1/ AIDE FINANCIERE POUR L'AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS AVEC ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Monsieur Montessuit, adjoint délégué aux travaux et à l'environnement, rappelle que l'agenda 21 adopté par le conseil municipal prévoit des actions en faveur des déplacements doux, sans émission de gaz à effet de serre. L'enjeu est de favoriser l'équipement des ménages en vélos avec assistance électrique, bien adaptés à la topographie de Trévoux. Il présente les modalités du dispositif:

a) Personnes éligibles : les habitants de la commune de Trévoux, qui devront fournir un justificatif attestant de leur lieu de résidence (facture Edf, quittance de loyer, etc...). L'aide s'adresse uniquement aux particuliers, à raison d'une seule aide maximum par personne sur toute la durée du dispositif. Les personnes morales sont exclues du dispositif.

b) Le plafond de ressources maximales : le plafond des ressources est basé sur le dernier revenu fiscal de référence. Le barème tient compte de la composition du foyer soit :

<b>Nombre de personnes par foyer, Revenus annuels fiscaux de référence.</b>	
1 personne	35 532 €
2 personnes	47 382 €
3 personnes	54 807 €
4 personnes	60 732 €

5 personnes et plus	66 638 €
---------------------	----------

c) Montant de l'aide : l'aide est un forfait de 250€ par vélo avec assistance électrique, sous réserve que l'aide représente au minimum 25 % du montant total TTC de la dépense, afin de garantir que c'est un vélo de qualité. Le demandeur devra présenter un devis daté et signé par le vendeur préalablement, puis la facture pour paiement.

d) Le dispositif est mis en place jusqu'au 31 décembre 2014. Il pourra être renouvelé, avec ou sans ajustement, par décision expresse du conseil municipal.

e) Modalités d'attribution : les aides sont attribuées par le conseil municipal dans la limite des crédits inscrits au budget. Le paiement est effectué par virement du Receveur Municipal, sur présentation d'une facture acquittée et signée.

J.Cormorèche indique son opposition à ce projet, qui représente selon lui un gaspillage de fonds publics. Le Maire répond que cette action était inscrite dans l'Agenda 21 qu'il a par ailleurs voté. La sensibilisation des trévoltiens aux modes de déplacement doux passe aussi par des aides de ce type. De plus, la topographie de Trévoux impose du matériel de qualité encore onéreux. Les évolutions de comportement sont longues et ce projet s'inscrit dans une politique plus globale de déplacement (pistes cyclables, etc...).

Le Conseil Municipal adopte avec 20 voix pour et 6 oppositions (S.Lever-Dafflon, S.Michel, J.Cormorèche, C.Trassard, I.Decaen, M.Péchoux) le dispositif d'aide financière pour l'acquisition, par les particuliers trévoltiens, de vélos avec assistance électrique.

## **2/ ENTREES GRATUITES AUX CASCADES POUR LES JEUNES**

Monsieur Brulland, adjoint aux sports et à la vie associative précise que le tennis club organise un tournoi de jeunes auquel participent environ 200 jeunes du département de l'Ain ou de la région Rhône-Alpes.

Il propose d'attribuer à chaque enfant participant à ces tournois une entrée gratuite pour les Cascades. Il s'agit d'un effort en direction des jeunes, qui a aussi l'avantage de faire connaître les Cascades et de faire venir des familles.

B.Rousset demande si la commune dispose d'outils d'évaluation du retour de ces entrées gratuites. Le Maire répond que l'on a des éléments d'appréciation, dans la mesure où les billets sont numérotés. Le retour est partiel (des enfants du pays de Gex ne viendront pas facilement...), mais positif, car un enfant qui vient est toujours accompagné de parents, de frères et soeurs, et cela fait découvrir le site.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **3/ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011 DES BUDGETS ANNEXES.**

Les comptes administratifs des trois budgets annexes « Loisirs et Tourisme », « Gendarmerie et Réserves foncières » et « Développement » sont présentés par Michèle Houdus. Ils sont conformes aux comptes de gestion du receveur. Le vote a lieu hors la présence du maire, comme l'exige la loi.

- Compte de gestion 2011, compte administratif 2011 et affectation du résultat, budget Loisirs et tourisme.

Il est adopté (le Maire ayant quitté la séance) avec 19 voix pour et 6 abstentions (C.Trassard, S.Michel, S.Lever-Dafflon, J.Cormorèche, I.Decaen, M.Péchoux).

- Compte de gestion 2011, compte administratif 2011 et affectation du résultat, budget Gendarmerie et réserves foncières.

Il est adopté (le Maire ayant quitté la séance) avec 19 voix pour et 6 abstentions (C.Trassard, S.Michel, S.Lever-Dafflon, J.Cormorèche, I.Decaen, M.Péchoux).

- Compte de gestion 2011, compte administratif 2011 et affectation du résultat, budget Développement.

Il est adopté (le Maire ayant quitté la séance) avec 19 voix pour et 6 abstentions (C.Trassard, S.Michel, S.Lever-Dafflon, J.Cormorèche, I.Decaen, M.Péchoux).

#### **4/ BUDGETS PRIMITIFS, VOTE DES TAUX D'IMPOSITION, TARIFS, TABLEAU DES EMPLOIS,**

Le maire ouvre le dossier, en soulignant qu'il s'agit d'un budget responsable mais volontaire, avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées, un emprunt modéré permettant de réduire l'endettement global de la commune, maintenant un haut niveau d'investissement qui soutiendra l'activité économique, avec des priorités claires et fortes: le plan commerce, l'agenda 21, et la mise en valeur de la ville.

Michèle Houdus, conseillère déléguée au budget présente les projets de budgets primitifs. Elle expose les principales orientations pour 2012 :

##### **A. Budget principal « Ville »**

Les principales orientations du budget principal sont majeures pour l'avenir de la commune, dans un contexte de réduction des financements publics: suppression de la taxe professionnelle, gel des dotations de l'Etat, baisse des enveloppes de subventions de l'Etat et corrélativement du département et de la région.

Nous devons poursuivre notre gestion anticipative de cette période difficile, gestion amorcée depuis trois ans. Cette gestion s'inscrit aussi pleinement dans la stratégie de développement durable.

Les principales orientations pour 2012:

- La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, après les efforts réalisés depuis trois ans avec un niveau de dépenses courantes maîtrisées, et qui devra se poursuivre dans les exercices suivants
- Une conservation de la capacité d'investissement forte dans la durée, le montant des investissements 2012 s'élèvera à 2 575 000€ hors remboursement d'emprunts et divers
- Une légère réduction de l'endettement de la commune pour conserver des équilibres sains dans la durée : un recours à l'emprunt modéré ramené à 500 000 €, pour 674 000€ remboursés en capital.
- des priorités municipales fortes, avec notamment la mise en œuvre du plan commerce, la mise en œuvre de l'agenda 21, et la valorisation de la ville.
- En fonctionnement, des actions pour l'éducation et l'égalité des chances (A21) telles que les classes de découverte, actions périscolaires et Pass'études sont intégrées, de même qu'en investissement la poursuite de l'équipement numérique de nos écoles maternelles et l'accès au haut débit avec câblage des écoles.
- En fonctionnement, les économies d'énergie liées au plan d'investissement énergie.
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses de fonctionnement font l'objet d'une analyse pour mettre en œuvre les possibilités de réduction, à l'aune des critères du développement durable. La réduction des dépenses, en commençant

par les consommations d'eau et d'énergie bien sûr, doit en effet s'analyser sous l'angle de l'efficacité économique, sociale et environnementale. Ce travail se poursuivra dans la durée, avec également des investissements producteurs d'économies futures.

a) Charges à caractère général (chap. 011), s'élèvent à 1 370 000€

Ainsi, au lieu de la tendance normale à la hausse, nous prévoyons une **baisse de 0.4%** des dépenses sur ce chapitre de fonctionnement, notamment sur l'énergie afin de poursuivre les efforts réalisés depuis trois ans et acter les acquis de la gestion antérieure.

Le programme d'investissement antérieur, et celui amplifié de cette année sont en effet porteurs d'économies. L'accent sera mis en particulier sur les économies d'énergie dans différents secteurs.

b) Charges de personnel (chap.012)

Ce chapitre est évalué en fonction de l'évolution normale des agents et de l'arrivée du responsable de l'équipe Espaces verts et propreté en décembre 2012, et d'un départ non remplacé.

c) Les charges de gestion courante (Chap. 65: syndicats intercommunaux, associations, CCAS, Sidoine...) augmentent de façon importante ; ceci est la traduction des politiques municipales mises en œuvre, et notamment le soutien aux associations, les classes de découvertes et le Trévoux pass'Etudes.

d) Au global, sur les dépenses courantes (hors écriture d'ordre, dépenses imprévues et dotations aux amortissements), le montant du BP 2012 est de 5 130 000€.

Cette poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de conserver une capacité d'investissement forte.

- Un autofinancement accru :

Les dépenses maîtrisées permettent d'accroître à 960 000€ l'excédent disponible du fonctionnement, plus 270 000€ d'amortissement, soit 1230 000€, chiffre en hausse de 38 000€ par rapport au BP 2011, auquel s'ajoute un FCTVA de 400 000€, en hausse de 100 000€ - soit au total + 138 000€ par rapport à 2011 - et donc de maintenir un haut niveau d'investissement, et de réduire le besoin d'emprunt, et en conservant la saine gestion financière de la ville.

- Un haut niveau et des priorités d'investissement

Le point majeur est le haut niveau d'investissement (cf. tableau annexé): 2,575 millions d'euros en 2012, hors emprunt, et sans tenir compte des travaux des budgets annexes

Le tableau joint fournit le détail des propositions de crédits, sans intégrer les reports de crédits déjà inscrits antérieurement.

Les principales priorités qui se dégagent dans ce budget d'investissement sont :

- Le plan commerce, pour redynamiser le centre-ville, avec la voie nouvelle et création de parking Chantegrillet ainsi que l'aménagement du secteur des combattants. 1180 000€ avec 700 000€ de recettes foncières escomptées.

- L'Agenda 21, programme développement durable avec 580 000€ : ce programme comprend notamment l'accessibilité des bâtiments (avec en outre des reports), l'éco-quartier de la gare, et la mise en œuvre du plan d'action Agenda 21.

- Les espaces publics et la valorisation de la ville pour 465 000€, et notamment la poursuite de l'étude du musée des Sires, cour de l'école maternelle des Corbettes, parcs et jardins, parking rue Neuve, vieille ville, mais aussi :
  - étude architecturale salle des fêtes (accessibilité, rénovation extérieure, agrandissement salle du bas, scène...)
  - Aménagement simple salle tennis couverts pour utilisation en salle de spectacle (quelques fois par an)

S'y ajoutent les programmes permanents pour 350 000€ :

- Les gros travaux sur les bâtiments publics, pour 100 000€ et notamment cette année sur l'église
  - Les gros travaux de voirie pour 80 000€, avec la réalisation de la route de Saint-Bernard, du giratoire et piste cyclable, avec le concours de la CCSV
  - Les matériels et véhicules pour 170 000€, dont le renouvellement d'un camion des services techniques
- Les recettes d'investissement: fort autofinancement, subventions et recours réduit et raisonné à l'emprunt

Le budget d'investissement s'élève à 3 282 000€, dont 677 000€ affectés aux remboursements d'emprunt.

Le financement du budget d'investissement est assuré par:

- Le haut niveau de l'autofinancement et recettes propres: 1 660 000€, comprenant l'excédent du fonctionnement pour 960 000€, les amortissements pour 270 000€, le FCTVA sur les investissements 2011 et la TLE puis la taxe d'aménagement.
- Un emprunt raisonnable, réduit par rapport aux années antérieures, proposé à 500 000€, possible grâce à l'effort volontariste réalisé d'accroissement de la capacité d'autofinancement.
- Des subventions et participations pour un montant de 212 000€
- Une vente de terrain, allée de Fétan, pour construction d'un ensemble de bureaux, pour 200 000€.

Le Maire ouvre le débat sur le projet de budget principal :

J.Cormorèche revient sur le mode de présentation des budgets. Il lui semblerait intéressant d'avoir la répartition des dépenses importantes par groupes (ex : service techniques, écoles, etc...) afin d'avoir davantage de lisibilité.

Le Maire précise qu'une présentation par objectifs est envisageable mais qu'elle peut être parfois réductrice dans la mesure où certains services sont délégués. C'est un gros travail à entreprendre, cela peut s'étudier.

P. Charrondière aimerait connaître le pourcentage de baisse sur le budget réalisé. Le maire précise qu'il a augmenté sur 4 ans à hauteur de 60 000 euros soit 1 % environ, mais que cela représente une baisse en prenant en compte l'inflation.

J.Cormorèche estime que le projet de musée de la Maison des Sires est l'œuvre d'une seule personne dans lequel les associations culturelles comme Privals n'ont pas leur place.

Le maire précise qu'il s'agit d'un projet de territoire s'inscrivant dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire pour lequel la filière en diamant ne fait pas partie du programme culturel, puisque le musée ne traite pas de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Il faudra donc trouver une solution pour cette exposition, l'association Privals a d'ailleurs été reçue à la Communauté de Communes à ce sujet.

C.Trassard regrette que le budget ne soit pas consolidé avec les budgets annexes qui représentent plus de 2,7 millions d'emprunts.

Le Maire explique que ce chiffre n'a aucune signification puisqu'il se cumule sur plusieurs années.

Le budget primitif principal, y compris le tableau des emplois, et le maintien inchangés des taux, sont adoptés avec 20 voix pour et 6 oppositions (C.Trassard, S.Michel, S.Lever-Dafflon, J.Cormorèche, I.Decaen, M.Péchoux).

C. Vote des taux d'imposition

## B. Les budgets annexes

La commune dispose de trois budgets annexes, afin de retracer et d'individualiser des opérations spécifiques. Ces trois budgets sont proposés pour 2012 équilibrés par l'autofinancement, donc sans apport du budget principal.

1) Budget Loisirs et Tourisme : financé par l'excédent 2011 disponible du budget de 19 302.50 €, il permet de réaliser en investissement des dépenses nouvelles: Travaux Cascades: 12000€, et mobiliers et matériels: 6 512,16€

Les comptes d'exploitation prévisionnels du camping et des Cascades (hypothèse de fréquentation moyenne de 55 000 entrées payantes) sont présentés. Il est rappelé que les entrées, y compris gratuites (enfants de moins de 4 ans) se sont élevées à 74 000 en 2010 et 65 852 en 2011.

Le maire précise que les emprunts relatifs à la mise en place de HLL ont été retirés puisqu'une délégation de service public est en cours (pour la saison 2013) pour le camping et les Cascades.

R.Noguer souligne les excellents résultats d'exploitation des Cascades, malgré une saison maussade.

Le budget primitif Loisirs et Tourisme est adopté avec 20 voix pour et 4 abstentions (S.Michel, S.Lever-Dafflon, J.Cormorèche, M.Péchoux) et 2 oppositions (C.Trassard, I.Decaen).

### 2) Budget Gendarmerie et Réserves Foncières (GRF)

Il intègre l'excédent 2011 disponible de 21 115,41€, il enregistre les opérations suivantes: 300 000€ de provision pour acquisitions foncières 2012, avec emprunt du même montant, et équilibre du budget par recette prévisionnelle de cession de foncier.

Le budget primitif Gendarmerie et Réserves Foncières est adopté avec 20 voix pour et 4 abstentions (S.Michel, S.Lever-Dafflon, J.Cormorèche, M.Péchoux) et 2 oppositions (C.Trassard, I.Decaen).

### 3) Budget Développement

Les produits des locations, ainsi qu'un excédent 2011 de 14037,64€, permettent de financer ce budget, dans lequel est prévu l'aménagement de deux ateliers d'artistes, avec 40 000€ de crédits nouveaux, et un emprunt de 30 000€.

Le budget primitif Développement est adopté avec 20 voix pour et 4 abstentions (S.Michel, S.Lever-Dafflon, J.Cormorèche, M.Péchoux) et 2 oppositions (C.Trassard, I.Decaen).

## E. Tarifs municipaux

Michèle Houdus présente le tableau avec les modifications ou créations de tarifs proposées.

Certains tarifs sont ajustés à la hausse, quand ils ne l'ont pas été depuis plusieurs années. En particulier, les tarifs des Cascades, où le tarif adulte hors Trévoux est augmenté. Les trévoltiens, et les enfants n'auront pas de hausse. Pour les trévoltiens, sont créés des tarifs d'achat par 5, avec une légère économie, et cela facilite l'accès lors des heures de pointe.

J.Cormoreche indique que la distinction tarifaire entre les trévoltiens et les extérieurs est mesquine.

Le Maire s'étonne de cette position, car il est normal que les trévoltiens soient favorisées, ayant en partie financé les investissements. Il s'étonne qu'il veuille ainsi monter le tarif des trévoltiens (car on ne peut baisser tout le monde), venant en plus après le vote de son groupe contre l'aide financière pour l'acquisition

de vélos électriques. Il pénaliserait les trévoltiens. Les contribuables trévoltiens n'ont pas à porter seuls, un service rendu à des habitants résidant hors de la commune.

A noter, que le tarif horaire de location du bassin de la piscine Mercier a légèrement diminué pour les écoles de la Communauté de Communes. Ceci intervient dans le cadre d'une nouvelle organisation pédagogique de la natation prenant en compte les grandes sections de maternelle et ouvrant de nouvelles possibilités pour les écoles maternelles et élémentaires de la CCSV.

Le conseil approuve à l'unanimité l'ensemble de ces tarifs.

#### 5/ EXONERATION DE LA TEOM

Le conseil municipal exonère, comme chaque années, à l'unanimité des votants, les sociétés CARREFOUR PROMODES, EXTEL, et la société BUATHIER Sarl (Renault) de la taxe des ordures ménagères pour 2013, dans la mesure où elles gèrent elles-mêmes l'évacuation de leurs déchets.

*Arrivée de M. Coquard à 21 h 40*

#### 6/ FIXATION DES TAUX DE LA TEOM

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal en 2010 a décidé de « sectoriser » le taux de la participation des habitants au financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, afin de tenir compte à la fois d'une différence de service, et des niveaux différents des bases. En 2011, des taux différenciés ont été votés par le conseil, d'un niveau de 9.58 % pour le centre-ville et 7.80 % pour les extérieurs. Cette différenciation s'est effectuée à volume global inchangé.

Mais il avait été indiqué que le niveau des recettes était inférieur de 50 000€ environ à celui des recettes, et qu'il faudrait couvrir progressivement les charges. Ceci est d'autant plus vrai que le marché passé avec une entreprise subit une indexation annuelle, dans laquelle le prix du carburant influe à la hausse.

Aussi, il est proposé au conseil une légère hausse moyenne, de l'ordre de 10 000€ par rapport au produit attendu, soit de 2,4 % en moyenne, en poursuivant une légère différenciation des taux.

Le Conseil Municipal, avec 24 voix pour et 2 abstentions (N.Piola et G.Brulland) fixe les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2012, comme suit : centre- ville : 9.95 % et extérieurs : 7,95 %.

#### 7/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU SNACK-BAR DES CASCADES

Monsieur Noguer, premier adjoint expose que la gestion du snack-bar des Cascades a été confié par une procédure de délégation de service public (DSP) à la SARL Terremers de Villefranche sur Saône (lors du conseil municipal du 26 avril 2010), pour 3 saisons.

A l'issue de la saison 2011, la commune rencontre des difficultés avec cette société pour obtenir les justificatifs comptables nécessaires au calcul des redevances indexées sur le chiffre d'affaire. De plus, une partie de la part fixe de la redevance, prévue dans le contrat, n'a à ce jour toujours pas été honorée, malgré les différentes relances et notifications officielles auprès du gérant. Une mise à demeure est restée infructueuse et les obligations contractuelles ne sont donc pas remplies. Par ailleurs, il apparaît clairement que la société ne sera pas en mesure d'apporter la garantie exigée en début de saison, faisant courir un risque financier à la commune en fin de saison.

Le contrat de DSP a donc été résilié.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le lancement d'une procédure simplifiée de délégation de service public pour le snack-bar des Cascades.

#### 8/ RECLASSEMENT DE VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur Coquard rappelle que dans le cadre de l'aménagement envisagé sur le boulevard des Combattants, il a proposé au département de l'Ain, le déclassement du réseau routier départemental, en vue de leur reclassement dans le réseau des voies communales, d'une section de la route départementale (RD) n° 6 comprise entre la RD 6A et la RD 28F (PR 16+814 à PR 16+999) dénommée boulevard des Combattants d'une longueur de 200 mètres, ainsi qu'une section de la RD6A du PR 0+000 au PR 0+206 (rue de la Gare) d'une longueur de 195 mètres, y compris le giratoire à la jonction de ces deux voies.

Le département a accepté la proposition de la commune dans la mesure où ces voies ont une fonction urbaine et où la continuité du réseau routier départemental pourra être assurée à l'Est par le Boulevard Poyat (RD 6) et la montée d'Ars (RD28F).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### 9/ FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE VALLEE

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité la Communauté de Communes Saône-Vallée pour un fonds de concours portant sur les travaux énergétiques de l'Hôtel de Ville,

#### 10/ CESSION DE TERRAINS A DYNACITE (ECHANGE PARCELLES)

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser M. Le Maire à signer les actes d'échanges de terrains à l'euro symbolique pour des parcelles avec Dynacité. Les frais de géomètres sont à la charge de la commune, tandis que Dynacité prendra à sa charge les frais d'actes.

#### 11/ SUBVENTION AUX PARTICULIERS

Monsieur Coquard, adjoint à l'urbanisme et au patrimoine, rappelle que dans le cadre du dispositif de subvention aux Trévoltiens, pour une aide à la valorisation du patrimoine, il est proposé au conseil, d'attribuer une subvention à des particuliers.

- Madame COMUZZI, demeurant 6 rue des Lapins, la pose de 31 m<sup>2</sup> de toiture canal, le conseil municipal accorde une subvention de 465,00 euros, pour un montant total des travaux de 8 557,93 euros.

Monsieur Montessuit, adjoint aux travaux et à l'environnement propose au conseil municipal d'attribuer une subvention à des particuliers, dans le cadre des aides pour la maîtrise de l'énergie et/ou énergies renouvelables.

- M. et Mme DEJEUX, demeurant 155 rue Beausite, pour l'installation d'une chaudière à condensation, le conseil municipal accorde une subvention de 500,00 €, pour un montant total des travaux de 6 189,35 €
- M. et Mme GILLOUX, demeurant 217 rue Beausite, pour l'installation d'une chaudière à condensation, le conseil municipal accorde une subvention de 500,00 € pour un montant total des travaux de 6 986,21 €.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité (C.Gilloux se retire du vote concernant l'aide pour M. et Mme Gilloux) les subventions ci-dessus.

#### 12/ QUESTIONS DIVERSES

Le maire précise les dates suivantes :



- Prochain conseil municipal, le 23 avril à 20 h 30
- Visite éco-quartier le 7 avril
- Réunion publique de révision simplifiée du PLU pour le projet du boulevard des Combattants le 5 avril à 20 h 30.
- Salon Thé et Chocolat le 1<sup>er</sup> avril.

Le maire remercie l'assemblée, et la séance est levée à 22 h 30.